www.lemedium.info

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #

Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0215 du 17 au 23 Mai 2016- Prix : 250 F CFA

POLITIQUE/REFORMES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES :

Agbéyomé KODJO : "... Le pouvoir politique en a pris la mesure..."

P.3

Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo, président de OBUTS

Affaire des incendies des marchés de Lomé et de Kara

Jean-Pierre Fabre, Alphonse Kpogo, Tchagnao Ouro-Akpo entre autres, toujours inculpés

P.4

Jean-Pierre Fabre

SÉCURITÉ /SOMMET D'ABUJA :

Boko Haram affaibli mais reste une menace

P.2

Faure Gnassingbé au Sommet d'Abuja

Invité de la Semaine

NOËL DE POUKN : "La majorité des Togolais connaît mon engagement aux côtés des veuves, des orphelins, des démunis, des déshérités, etc. auxquels je viens de façon permanente en assistance"

P.5

Noël De Poukn, président NJSPF

DOSSIER :

CFMI, un centre de formation de référence pour les métiers de l'industrie

P.4

Faure Gnassingbé coupant le ruban inaugural

EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.

Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo

Mardi 17 Mai 2016

Matin:

Orage

25°C

Après-midi:

Orage

30°C

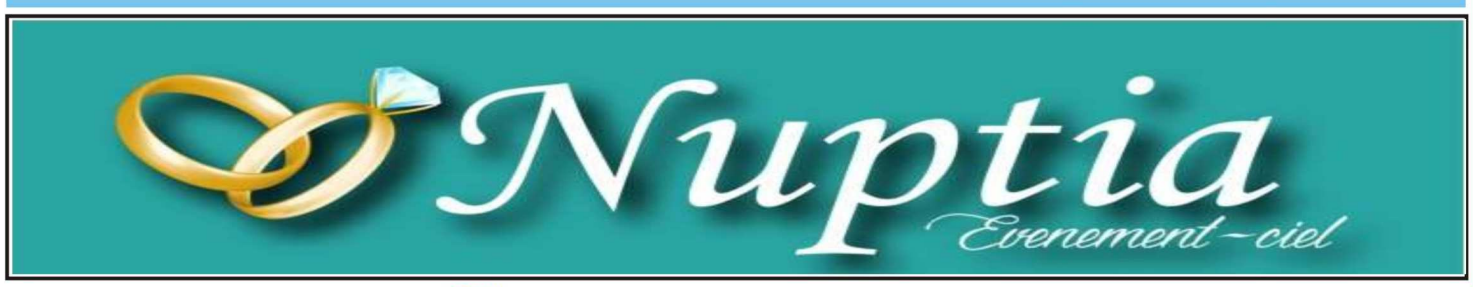

EDITO

N'abusons pas des populations

IL EST légion de voir aujourd'hui une multitude de politiciens qui ne se définit que par les actions publiques, des actions de rues, des marches à n'en point finir. Bref, des marches à chaque levée du jour.

Ces politiques qui prétendent parler au nom des populations, pour la plupart des fonctionnaires politiques, n'ont justement pas d'égards pour les pauvres populations qu'ils estiment " sauver ". Par quelle alchimie, on ne saurait le dire.

Allant d'échecs en échecs, certains hommes politiques au lieu de chercher à se questionner et interroger leurs stratégies politiques, s'adonnent malheureusement à tromper impunément leurs militants, leurs " populations ". On refuse de dire la vérité à ces derniers et on préfère parfois surfer sur le déficit en culture politique des militants pour les berner et leur promettre le ciel. Cela s'appelle tromper ses militants et se tuer à petit feu. Il arrivera le jour où ces politiques atypiques ne trouveront même plus un oiseau pour les écouter. En ce moment, ils n'auront que leurs yeux pour pleurer. Ce temps n'est plus trop loin. Il arrive bel et bien !!!!

Crédo TETTEH

LE MEDIUM
Hebdomadaire d'Informations
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 22 25 16 27
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse,Casier N° 78
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
NIF : 1000480972
N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Directeur de la Rédaction :
Ali SAMBA
Rédaction :
Jacques Komi SOLETE
Crédo TETTEH
Ekoué SATCHIVI
Dodo ABALO
Dezzy HUTCHNER
B. Oguki ATAKPA
Ali SAMBA
Koudjoukabalo
René Beaugars
Infographie : JPB
Crédit photos : Kékéré Razak
Impression : ST Louis,
Doulassamé-LOME Tél :22 22 10 45
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution: Dodo Abalo **(90 97 52 56)**

Réclamez tous les mardis
votre hebdomadaire
"Le Médium"
dans les kiosques et chez
vos marchands de journaux.
Prochaine parution
le mardi 24 Mai 2016

JOURNEE MONDIALE DES TELECOMMUNICATIONS :

L'ATC note une dégradation des services offerts par les opérateurs de téléphonie et demande une nette amélioration du débit de l'internet au Togo

LE TOGO, à l'instar des autres pays du monde entier, célèbre aujourd'hui 17 Mai, la journée mondiale des Télécommunication. Une occasion pour les pouvoirs publics, les opérateurs du secteur et les usagers de faire le point sur la situation des télécoms dans le pays.

Pour l'Association Togolaise des Consommateurs(ATC), un constat s'impose : il y a une nette dégradation de la qualité des services proposés par les opérateurs de télécommunication surtout en ce qui concerne l'internet.

Dans un communiqué de presse rendu public à l'occasion de cette journée mondiale des télécoms, l'ATC relève que malgré les incessantes annonces du gouvernement sur l'avènement du haut débit au Togo, force est de constater que les consommateurs sont à la peine avec leur connexion internet et que les cybercafés n'arrivent pas à fournir un service de qualité à leur clients. "Il n'est pas rare de passer aujourd'hui 15mn ou 30 mn pour télécharger un simple fichier Word. Ne parlons pas des images et des vidéos" indique l'ATC.

Selon elle, les nombreux griefs et les témoignages des consommateurs qui lui parviennent en sont une illustration parfaite de la situation. " Combien de fois n'avons-nous pas patienté dans les locaux des banques pour faute de connexion ? Combien de fois n'avions-nous pas rebroussé chemin au sein même des locaux de Togo Télécom pour faute de connexion, parce que voulant payer un forfait internet ? Combien de fois n'avions-nous pas pesté parce que nos clés internet ne nous fournissent pas la connexion ?", s'interroge l'ATC qui lance un appel au gouvernement pour la recherche d'une solution rapide et efficace.

" Si nous admettons aujourd'hui que le monde est un village connecté et que presque toutes activités ne sont réalisables que dans ce cadre, il urge que le gouvernement se penche sérieusement sur l'amélioration du débit de l'internet au Togo" dit l'ATC.

L'Association Togolaise Des Consommateurs (ATC) invite une fois encore le gouvernement à s'employer davantage pour l'effectivité d'une bonne connexion internet au Togo pour le bien des consommateurs et des opérateurs économiques. " Le développement du pays passe aussi forcément par là" dit elle.

L'ATC n'a pas passé sous silence les problèmes liés à la consommation des crédits prépayés et les bonus offerts par les opérateurs téléphoniques. Sans aller par 4 chemins, l'association des consommateurs parle d'arnaque d'entourloupe.

" Il est de coutume d'entendre des consommateurs s'emporter, et cela revient de plus en plus ces derniers temps, parce que le crédit transféré est épuisé après un ou deux appels. Dès fois, le crédit disparait sans avoir effectué un appel" rappelle l'ATC qui indique que ces situations créent souvent des tensions entre les consommateurs et les malheureux commerçants.

Quant au soit disant "BONUS" que les opérateurs font miroiter aux consommateurs, et qui s'apparente plus à une arnaque qu'à autre chose, l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) voudrait de nouveau attirer l'attention de l'autorité de réglementation du secteur des postes et télécommunications sur le phénomène et l'appelle à mieux

Agouta Aladjou, SG de l'ATC

encadrer cette pratique, relève le communiqué.

Les problèmes récurrents de l'identification des clients de Moov a été aussi souligné par l'ATC qui invite l'autorité de réglementation du secteur a s'en occuper d'urgence car le désagrément causé aux consommateurs est énorme.

" Depuis le mois de Décembre où il est de nouveau demandé à tous les consommateurs utilisant le réseau Moov de se faire identifier. Mais il faut dire que cette identification n'est pas de tout repos pour ces consommateurs. Jusqu'aujourd'hui, il est dommage de remarquer que les locaux des agences de Moov s'emplissent des clients qui reviennent toujours pour des réclamations de ce genre. Il se trouve d'ailleurs que ceux qui se procurent de nouvelles puces de ce réseau doivent attendre 2 à 3 jours, voire 5 pour qu'ils soient connectés" affirme l'ATC.

L'Association Togolaise des Consommateurs(ATC) demande à l'opérateur Moov et à l'autorité de réglementation de s'occuper prioritairement de ce problème.

SECURITE/SOMMET D'ABUJA :

Boko Haram affaibli mais reste une menace

La France et le Nigeria ont convenu de renforcer leur coopération militaire et le travail avec avec les pays voisins dans un intensification de leurs efforts pour écraser Boko Haram. A dit le président Nigérian Muhammadu Buhari lors du sommet tenu samedi dernier dans la capitale nigérianne et qui a vu la participation des chefs d'Etat du Cameroun, du Niger, du Tchad et du Bénin, ainsi que des représentants des États-Unis, de la Grande Bretagne et de l'Union européenne. Faure Gnassingbé a pris part aux discussions.

L'UE et d'autres pays ont promis 916 millions d'euros ($ 1,035 milliards) pour aider à reconstruire le Nigeria face aux impacts du groupe islamique Boko Haram, qui entre autres a causé le déplacement de plus de 2 millions de personnes dans le nord du pays.

L'un des objectifs de la réunion était d'aider le Nigeria à orchestrer le retour en toute sécurité des plus de 200 écolières nigérians enlevés en Avril 2014. "La principale difficulté à présent est la réhabilitation" des infrastructures détruites, a confirmé samedi Muhammadu Buhari, évoquant les écoles, les centres de soins, les routes et les ponts, mais aussi l'aide aux déplacés qui à plus de 60% sont des femmes et des enfants, pour la plupart des orphelins. Le président nigérian évalue samedi à 960 millions d'euros l'aide nécessaire au développement de la région.

Se prononçant sur les actions de Boko Haram, François Hollande a indiqué que lorsque il y a une menace pour un pays en Afrique, il est une menace pour la France, et que la France va partager ses renseignements, la formation, et la fourniture des équipements pour ceux qui luttent contre Boko Haram. M. Hollande a précisé avoir signé avec M. Buhari "une lettre d'intention" en vue d'un accord de défense entre Paris et Abuja.

Le conflit de sept ans mené par Boko Haram a tué des milliers de Nigérians et causé au moins 9 milliards de dollars de dommages, selon les estimations du gouvernement du Nigéria.

François Hollande a indiqué que

Suite à la page 6

Rendez vous tous les samedis
soir au Restaurant - Bar
RDV 20/20 sur la route
de Cacaveli.
Entrée libre et gratuite !
Ambiance Orchestre
live - Animation
RDV20/20 à Cacavéli, Lomé.

TOGO EXPRESS
Imprimerie-Sérigraphie-Tampons-Reliure
(Tous travaux d'impression)
Adresse 141, Angle Rue LANDJO (Tokoin Tamé)
A coté du commissariat du 5ème arrondissement
BP : 5022 Lomé Togo
Tél : +228 22 61 46 08 / 23 38 54 11
Fax : +228 22 26 06 02
Cel : +228 90 15 98 06/98 10 33 08
Email : togoexpress07@yahoo.fr

POLITIQUE/REFORMES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES :

Agbéyomé KODJO : "... *Le pouvoir politique en a pris la mesure...* "

Le Parti Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS) de l'ancien Premier Ministre Agbéyomé KODJO a échangé le samedi dernier avec la presse au cours d'un déjeuner à son siège à Lomé. Une rencontre de partage et d'échanges sur l'actualité sociopolitique et économique nationale et internationale mais surtout une opportunité pour le Parti OBUTS d'aborder avec la presse la question des enjeux de la décentralisation et des élections locales.

Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo, président de OBUTS

Dans un exposé liminaire, en neuf Tableaux, sur l'actualité sociopolitique, économique nationale et internationale, le Président National de OBUTS, Gabriel Messan Agbéyomé KODJO est revenu sur les 56 de notre République, la sécurité intérieure et sous régionale, le dossier des incendies des marchés de Lomé et de Kara, la nécessité des réformes politiques et institutionnelles, l'économie et la lutte contre les inégalités sociales, l'emploi des jeunes, l'Office togolais des recettes, la décentralisation et le développement de l'économie locale et le monde en perpétuelle mutation.

Nécessité des réformes politiques et institutionnelles

Pour Monsieur Agbéyomé KODJO et son parti, le sujet des réformes politiques et institutionnelles " a de façon prépondérante dominé le débat politique dans notre pays et ce, avec raison ". Pour ce averti de la chose politique, " le pouvoir politique en a pris la mesure et a même décidé de créer une Commission chargée de réfléchir et de proposer des options susceptibles d'emporter en responsabilité l'adhésion de tous, et plus particulièrement de la classe politique ".

A ce niveau, tout analyste sérieux de la politique togolais et surtout des " agissements " des politiques, doit reconnaitre le mérite et la volonté expresse du pouvoir politique d'opérer les réformes politiques et institutionnelles dans les règles de l'art et non comme un partage de gâteau.

Avec la nomination déjà de la Présidente de cette Commission devant plancher sur les réformes politiques et institutionnelles, le Parti de l'ancien Premier Ministre " exhorte la puissance publique à procéder dans un délai raisonnable, à la désignation des membres de cette Commission, et à les renvoyer à ses obligations liées par un agenda précis ".

Décentralisation et le développement de l'économie locale

Abordant la question de la décentralisation, Monsieur Agbéyomé KODJO et son parti reconnaissent que ce sujet qui fait débat au sein de la classe politique, apparait aujourd'hui " comme un système d'administration qui permettra au Pouvoir central de se concentrer sur l'essentiel de ses attributs régaliens ".

" Ainsi, il nous parait envisageable, le transfert aux collectivités locales décentralisées et aux élus locaux, du pouvoir local d'administration, en les dotant les collectivités locales décentralisées, de la personnalité juridique, d'autorités propres et de ressources sous le contrôle de l'Etat et sous la supervision des mécanismes institutionnels " a jouté M. KODJO.

Disposé à apporter sa contribution à l'enrichissement de ce sujet, le Parti OBUTS regrette selon son Président, " la démarche empruntée par la puissance publique ". Pour Agbéyomé KODJO, " refuser le débat avec tous les acteurs politiques, sur un sujet qui déchaine les passions et vouloir enfermer ce sujet au cœur de l'institution parlementaire, est une démarche réductrice de l'expression publique et du débat démocratique ".

Plus loin, le Président National de OBUTS affirme que " ce n'est qu'à l'issue d'un riche débat politique et citoyen sur la question, que l'institution parlementaire pourra procéder à des arbitrages résultant du débat parlementaire, sur l'impulsion du Gouvernement ". Une invitation donc du parti OBUTS à l'adresse du Gouvernement " à ouvrir le débat, afin qu'ensemble nous portions consensuellement ce projet de grande importance pour le développement de toutes les localités de notre pays " a ajouté Monsieur Agbéyomé KODJO dont la formation politique " soutient qu'il nous faut certes hâter le pas, cependant, sans précipitation, pour engager le processus de décentralisation du Togo, avec méthode, doigté, et intelligence ".

Pour y parvenir dans la sérénité, la formation politique OBUTS préconise le triptyque **Concertation -Réflexion-Décision,** à l'exclusion des injonctions des diffuseurs de solutions péremptoires.

Précisons qu'au cours du déjeuner de presse, la communication sur les enjeux de la décentralisation et les élections locales a été l'œuvre de Monsieur Seth KLUVIA. Selon le conférencier, la décentralisation est inscrite dans la Constitution togolaise. C'est une forme de gouvernance qui offre l'opportunité aux gouvernés d'exercer leur droit de souveraineté en demandant des comptes. " Aujourd'hui, aucun canal n'existe pour interpeller le Chef de l'Etat, mais la décentralisation permet l'interpellation des élus locaux " a précisé M. Seth KLUVIA.

Pour devoir de mémoire et rappeler que la question de la décentralisation a toujours préoccupé les nombreux gouvernements au Togo, nous citons l'ancien Ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de Décentralisation, le Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO dans son préface des " *Actes de l'Atelier National sur la Décentralisation au Togo, Avril 2004* " :

" ***En inscrivant dans les dispositions constitutionnelles***, le principe de la décentralisation, le Togo s'est engagé depuis le 14 Octobre 1992 à renforcer la libre administration des collectivités territoriales enclenchée avec la loi n°81-9 du 23 juin 1981 portant réorganisation administrative au Togo.

Ce nouveau chantier ouvert depuis 1992 a toujours occupé une place de choix dans les programmes des différents gouvernements qui se sont succédés mais a connu des moments d'accélération et des moments de ralentissement.

Aujourd'hui, il s'agit pour le gouvernement d'imprimer au processus de décentralisation, un rythme soutenu à travers un programme bien consolidé.

(….) L'engagement de tous les acteurs sur le programme de consolidation et la réalisation de cet engagement, chacun en ce qui le concerne, nous permettra sans aucun doute de conduire le processus à bon port. Le Gouvernement pour sa part a déjà **démontré sa bonne foi** ". FIN DE CITATION.

Citant l'exemple du Mali en décentralisation, le Conférencier Seth KLUVIA a averti l'opinion et appelé à une sagesse dans l'appropriation du processus : " *une décentralisation mal engagée peut devenir désastreuse* " a-t-il précisé. D'où donc la nécessité de délimiter le rôle de chacun, de chaque acteur et de dépolitiser le processus de décentralisation car le constat est clair que certains partis politiques envisagent de prendre le pouvoir par le bas et s'écartent ainsi du vrai enjeu de la décentralisation.

Ainsi donc, la grande interrogation qui se fait jour, eu égard justement " aux injonctions des diffuseurs de solutions péremptoires " est de savoir si le débat sur la décentralisation et les élections locales devrait-il se faire dans les rues (à travers les incessantes mais dévaluées marches) ou dans un cadre approprié ?

Dossier des Incendies des Marchés de Lomé et de Kara

Abordant ce dossier dans le tableau N°3 de sa présentation liminaire, Agbéyomé KODJO et sa formation politique OBUTS " notent avec satisfaction que les juges d'instruction en charge de ce dossier ont pris une ordonnance de non-lieu pour défaut de preuves, au bénéfice d'un certain nombre de personnes jusqu'alors placées sous contrôle judiciaire ".

Précisons que parmi les disculpations se trouve Agbéyomé KODJO, le Président National de OBUTS, dont la formation politique affirme faire confiance à la justice de notre pays, et " s'en remet à sa bonne administration et à la sagesse des magistrats instructeurs, relativement à la situation de son Premier Vice-Président (Gérard ADJA), en ce qu'il affirme solennellement, et en conscience, être totalement étranger à ce sinistre qui continue d'impacter négativement l'économie togolaise ".

Concernant les activités des Grands Marchés de Lomé et de Kara, la formation politique de l'ancien Premier Ministre " encourage le Gouvernement dans la mise en œuvre et le renforcement des dispositifs du projet PARMCO (Projet d'Appui à la Reconstruction des marchés et aux Commerçants de Kara et de Lomé) en vue de la relance effective des activités des opérateurs économiques sinistrés, tout en restant très attentif à leurs préoccupations ".

Dans ce sens, " il urge de mobiliser et de rechercher des sources de financements additionnel pour faire renaitre de leurs cendres le Grand Marché de Lomé et celui de Kara, véritables carrefours de développement du commerce régional et de boosteurs de l'économie nationale " a précisé M. KODJO.

Crédo TETTEH

Zozo

DÉCENTRALISATION : LES CONDITIONS NE SONT PAS REMPLIES POUR DES MANIFESTATIONS, SELON NATHANIEL OLYMPIO

Les autres partis politiques de l'opposition vont-ils s'associer aux partis regroupés au sein du Combat pour l'alternance politique en 2015 (CAP 2015) pour manifester contre l'organisation " unilatérale " des élections locales ?

Intervenant le vendredi dernier sur la radio Victoire FM, le Directeur de cabinet du président national du Parti des Togolais, Nathaniel Olympio n'a pas caché que les militants de son parti resteront à l'écart de ces manifestations.

Selon lui, l'initiative est respectueuse mais il faut des préalables avant d'en arriver là. " Nous ne sommes pas dans cette dynamique pour le moment. Je pense que nous devons sensibiliser nos populations, leur expliquer les concepts qui sont cachés derrière cette notion de décentralisation que les gens ne comprennent pas encore. Les populations doivent d'abord comprendre cette notion, savoir pourquoi elles doivent revendiquer et ce qu'elles doivent revendiquer ", a indiqué le collaborateur direct d'Alberto Olympio.

Par le passé, a-t-il poursuivi, le message porté par les partis politiques de l'opposition vers les populations, a été " confus " à cause des besoins et des préoccupations multiples de ces populations.

" Bref, il y a tellement d'urgences. Nous devons arriver à quelque chose de clair et de précis pour que les populations ne soient pas perdues ", a-t-il ajouté avant d'ajouter que ce n'est qu'après cela que des manifestations seront possibles...

Source : © Afreepress

BARACK OBAMA FÉLICITE LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LE TOGO DANS DIVERS DOMAINES

A l'occasion du 56ème anniversaire de l'indépendance du Togo célébré le 27 avril dernier, le Président Barack Obama a envoyé un message publié le 12 mai à son homologue Faure E. Gnassingbé, félicitant ce dernier pour les choix stratégiques déployés au cours des dernières années.

Le Président des Etats-Unis a observé de nombreux efforts notamment sur le plan de la gouvernance, de la croissance et de la sécurité. Barack Obama encourage le Togo à renforcer sa stratégie qui consiste à faire du pays une passerelle économique en Afrique de l'Ouest.

"Je félicite les efforts que le Togo a fait pour se positionner comme passerelle économique pour l'Afrique de l'ouest. C'est mon espoir que ces efforts puissent aider à bâtir un avenir plus prospère pour tous les Togolais ", écrit le président des Etats-Unis d'Amérique. Le numéro 1 américain formule par la même occasion le voeu que les Etats-Unis et le Togo puissent poursuivre leurs collaborations dans différents domaines...

Source : © Afreepress

Zozo

GRANDE CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DU CONCOURS " APPSTOGO "

La cérémonie de remise de prix du concours " AppsTogo " sera organisée ce Mardi 17 mai 2016 à l'Agora Senghor de Lomé à l'occasion de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information.
Soucieuse de développer l'économie numérique au Togo, le ministère des Postes et de l'Economie Numérique a lancé la première édition du concours " Apps Togo " le 1er septembre 2015. Ce concours récompensera les meilleures applications innovantes et utiles présentées par les candidats.
Ce concours a été lancé à l'intention des jeunes développeurs togolais, des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur du domaine des TIC pour les inciter à développer des applications susceptibles d'aider la population togolaise, tout en proposant des nouveautés et de la modernité.
Sur 91 groupes de candidats inscrits au 15 novembre 2015, 33 groupes sont parvenus, après un travail sans relâche, à déposer leurs applications. Ces dernières seront soumises à un jury international composé de sept (7) membres.

L'ANPGF CONDUIT LES ENTREPRENEURS VERS "L'ANTICIPATION ET LA MAÎTRISE DES RISQUES"

" L'anticipation et la maîtrise des risques ", c'est le thème autour duquel les travaux de formation et d'information de la 5ème édition du " Mercredi de l'Entrepreneur " du mois de mai 2016 ont porté ce mercredi à la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT).
Initiés par l'Agence nationale de promotion et de garantie de financement des petites et moyennes entreprises (ANPGF) en collaboration avec la CCIT, ces travaux ont été ouverts par la Directrice générale Naka Gnassingbé de Souza.
L'objectif de de cette rencontre est d'apporter des éléments de réponse à toutes les interrogations et de mettre en avant des conseils précis qui aideront les créateurs et dirigeants d'entreprise à identifier et à prévenir les risques susceptibles d'affecter leurs activités, voire leur vie personnelle (...)
Le malentendu selon elle, est souvent rédhibitoire et le terrain des risques devient le théâtre de jeux tactiques préjudiciables, c'est pourquoi le temps de la réflexion sur ce que l'on entend par risque et son partage au cours d'une concertation réelle est vivement recommandé...

JEAN-PAUL AGBO AHOUÉLÉTÉ RECONDUIT POUR DEUX (2) ANS À LA TÊTE DU CONAPP

Réuni ce vendredi à Lomé en congrès, le Conseil national des patrons de presse (CONAPP) a reconduit à sa tête pour les deux (2) prochaines années Jean-Paul AgboAhouélété.
Au sein du nouveau bureau exécutif composé de douze (12) membres, la grande majorité des membres du bureau sortant a été reconduite. Ainsi, de dix (10) membres, on est passé à 12, conformément au statut en vigueur qui a créé de nouveaux postes, notamment un vice-président chargé de la presse en ligne et un conseiller en charge des médias de l'intérieur. Autre particularité du nouveau bureau exécutif du CONAPP, il y a la présence de deux femmes au lieu d'une dans le précédent. Pour le président reconduit, plusieurs choses ont milité en faveur de sa réélection. Selon lui, le rapport moral révèle qu'au cours deux dernières années, le bureau sortant a contribué à redonner du dynamisme à l'organisation, le rapport d'activités démontre que le mandat passé a été placé sous le signe de l'action et le rapport financier montre l'engagement et la détermination du bureau sortant de chercher des ressources financières pour permettre au CONAPP de réaliser ses projets et de prendre un certain nombre d'initiatives.

Source: © Afreepress

DOSSIER : CFMI, un centre de formation de référence pour les métiers de l'industrie

Présentation du CFMI

Le CFMI est un centre de formation professionnel dédié aux métiers de l'industrie. Il possède une plateforme technique et technologique de plus de 6000m2 doté de machines-outils et d'équipements didactiques de dernière génération et unique au Togo et dans la sous-région ouest africaine ; le centre propose :

- des Formations Continues pour le renforcement des compétences des salariés d'entreprises ;
- des Formations Initiales destinés aux jeunes et demandeurs d'emploi et une mise à disposition de compétences aux entreprises.
- Le CFMI se met également à disposition des entreprises pour tout appui - conseil accompagnement en matière de diagnostic en Ressources Humaines, d'élaboration et mise en œuvre de plans de formations continues.

Objectif du CFMI

La création du CFMI vient répondre à la fois à plusieurs problèmes :

D'abord nous avons l'inadéquation emploi-formation qui représente un frein pour la performance des entreprises dont les ressources humaines constituent le premier capital sur lequel repose leur véritable développement ; aujourd'hui le CFMI est en mesure de pallier ces insuffisances en mettant à disposition des entreprises une main d'œuvre qualifiée et directement opérationnelle issue des offres de formations proposées.

Ensuite le manque de centres et de dispositifs adéquats modernes capables de répondre aux exigences des entreprises en matière de formation continue pour le développement des performances des salariés ; le CFMI est aujourd'hui le centre de référence en matière d'accompagnement pour le recyclage des salariés ; les modules de formation s'appuient sur des équipements et matériels adaptés aux contexte locaux et internationaux et concernent tout autant les opérateurs de fabrication que les salariés en phase d'évolution vers des fonctions plus importantes, d'agents de maintenance ou de conducteurs de systèmes de production automatisée, confrontés à l'introduction de technologies et moyens nouveaux ou de méthodes d'organisation différentes de celles qu'ils connaissent.

Et enfin il va jouer également un rôle de centre de ressources et de remise à niveau des enseignants et formateurs de tout le système d'enseignement technique et professionnel du Togo.

Capacité d'accueil

Le centre à une capacité d'accueil à ce jour de quatre-vingt (80) à cent (100) jeunes en Formation Initiale (toutes filières) et en Formation Continue de deux mille (2000) stagiaires par an.

Faure Gnassingbé coupant le ruban inaugural du CFMI

Il dispose de cinq filières de formation et diverses compétences s'y rapportent :

- Mécanique Diesel (engins de chantiers, poids lourds et groupes électrogènes)
- Chaudronnerie - Soudure et Tuyauterie Industrielle (Soudage à Arc Electrique avec Electrode Enrobée, TIG, MIG/MAG sur produit en acier-aluminium et inox, fabrication et assemblage de ligne de tuyauterie)
- Mécanique d'Entretien (mécanique industrielle, pneumatique, hydraulique, ajustage, usinage, maintenance)
- Electromécanique d'Entretien (automatisme, régulation, électricité industrielle et bâtiment, électropneumatique)
- Climatisation et Froid Industriel (climatisation individuelle et centralisée, traitement d'air, production d'eau glacée, chambre froide)

Apport à l'économie nationale

Grâce à ce Centre les besoins en compétence dans les entreprises seront véritablement comblés puisque la démarche d'accompagnement proposée est basée sur un diagnostic des besoins au sein des entreprises et une proposition de solution formation et conseils adaptés à chaque entreprise ; l'attribution et la dotation des industries de compétences avérées et nécessaires à leur développement constituent les objectifs majeurs du centre. Nous pourrons tendre ainsi vers plus de productivité et de compétitivité de nos entreprises gages d'un meilleur développement économique.

Les jeunes issus des formations initiales disposeront de compétences leur permettant d'aller à l'auto-employabilité ; à ce titre, un accent particulier est mis sur des modules comme : l'entreprenariat, la gestion de projets, l'économie et la gestion d'entreprise dans le programme de formation proposé. Le CFMI soutient véritablement l'auto-emploi en s'inscrivant dans la même lignée que le gouvernement togolais.

Formation

Bien que le CFMI ne forme pas des ingénieurs de conception, les compétences qui en sont issues sont capables de procéder à des fabrications industrielles.

Nous avons des modules de formations et des séances pratiques en ateliers qui permettent aux apprenants de ressortir avec toutes les compétences à la fois pour le montage l'assemblage et la maintenance des systèmes industriels. Le centre encourage d'ailleurs vivement les innovations pouvant émaner des apprenants dotés d'une grande imagination pour diverses réalisations

Les Formateurs

D'entrée le CFMI dispose en son sein de toutes les compétences nécessaires pour des formations de qualité. Les formateurs recrutés sont des industriels réputés pour leur savoir-faire et compétences disposant de longues et riches années d'expériences au sein de grandes industries.

Jules Anani Gozo, Directeur du CFMI

Ils sont issus d'universités et grandes écoles d'ingénieurs du Togo, de pays africains et européens. Ils ont par ailleurs bénéficié de formations à l'Institut des Ressources Industrielles (IRI) de Lyon en France.

C'est d'ailleurs l'occasion de saluer ce centre français ayant une expérience de cinquante (50) ans et dont les experts formateurs viennent assister l'équipe de direction et les formateurs pour la qualité des offres de formations proposées depuis la création du centre.

Investissements pour la construction du CFMI

La création du CFMI a occasionné un investissement de 1.3 milliard de francs CFA venant du gouvernement togolais et un appui de 3.935 milliards de francs CFA par l'Agence Française de Développement (AFD) soit un total de plus de cinq (05) milliards de francs CFA

Il est important de noter que l'Etat Togolais s'est engagé à verser une contrepartie de 100 millions de francs CFA chaque année pour appuyer la Formation Initiale relevant du rôle régalien de l'Etat.

Particularité de ce centre par rapport à ceux du Maroc et du Sénégal

Le CFMI jouit d'une particularité par rapport aux centres du Sénégal et du Maroc qui sont des centres dédiés uniquement à des domaines ou branches précis d'activité (agricoles ; agroalimentaire ; BTP ou logistique)

Le CFMI quand à lui regroupe tous les métiers transversaux qu'on retrouve dans toutes les catégories d'industries. C'est un véritable joyau dont la particularité est unique dans la sous-région Ouest Africaine et il est encore prévu une prochaine extension du centre aux métiers portuaires et de la mer.

C'est ici l'occasion de remercier avant tout le Président de la République pour son implication dans la réalisation et la réussite de ce projet ;

Nos partenaires les ministères :

- de l'Economie et des Finances, de la Planification et de la Prospective
- de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle -
- du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme -
- du Développement à la base de l'Artisanat et de l'Emploi des jeunes
- L'Agence Française de Développement (AFD)
- L'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET)
- L'Association des Sociétés de la Zone Franche (ASOZOF)
- Le Groupement des Industries du Togo (GITO)
- Le Conseil National du Patronat Togolais (CNPT)
- L'Association pour la Formation aux Métiers de l'Industrie (AFMI)
- Le Fonds National d'Apprentissage de Formation et de Perfectionnement Professionnels (FNAFPP)
- L'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)
- Le Port Autonome de Lomé
- Le Conseil Régional des Métiers (CRM-CL)
- Le Syndicat des Salariés de la Zone Franche

Luttons contre la violence sous toutes ses formes et préservons la vie humaine.

Invité de la Semaie

NOEL DE POUKN : *"La majorité des Togolais connaît mon engagement aux côtés des veuves, des orphelins, des démunis, des déshérités, etc. auxquels je viens de façon permanente en assistance"*

NANTI D'UN Master II en Management des Entreprises à Lomé en 2008, Noël DE POUKN fait partie de cette jeune génération qui ne cesse de monter. Fils d'un fonctionnaire, ancien député à l'Assemblée Nationale, ancien Directeur régional de la production forestière, le Président de la NJSPF Noël De Poukn est le petit frère d'un ancien journaliste aujourd'hui décédé, Raoul DE POUKN.

Très actif dans le milieu associatif et fier de son engagement politique et citoyen, Noël DE POUKN accorde une importance capitale à la famille africaine.

C'est dans une discrétion doublée d'une humilité touchante qu'il a accepté nous recevoir et parler de lui, de sa famille à bâtons rompus. LECTURE

Monsieur Noël DE POUKN, bonjour et merci de nous recevoir.

Bonjour, tout le plaisir est pour moi de vous recevoir.

Qui êtes-vous ?

Je suis Noël DE POUKN, Président de la NJSPF. Je suis titulaire d'un Master II en Management des Entreprises à Lomé en 2008. Fils d'un fonctionnaire, ancien député à l'Assemblée Nationale, ancien Directeur régional de la production forestière et propriétaire de plusieurs hectares de plantations dont les Tecks, je suis arrivé à Lomé dès mon bas âge. Après mes études primaires et secondaires, j'ai obtenu mon BAC II en 2000 au Lycée de Tokoin.

En 2008, année d'obtention de mon MASTER II, j'ai perdu mon grand frère Raoul DE POUKN, votre ancien confrère. Un grand frère que je continue de pleurer aujourd'hui. Il a été pour beaucoup dans ma vie et surtout dans ma formation. Aujourd'hui, je me dois de retourner l'ascenseur à sa progéniture et à sa femme.

Parlez-nous un peu des circonstances de l'accident mortel de votre grand frère Raoul ?

J'aurais bien voulu ne pas répondre à cette question mais vu votre insistance, je me prêterai brièvement à cet exercice. Mon frère faisait tranquillement un voyage à bord de son

Noël De Poukn

véhicule quand il eut un accident. Qu'est-ce qui s'était passé ? Il me semble important de souligner ici que Dame Afiwavi (la femme de son grand frère) a souhaité voyager avec mon frère qui le lui a refusé.Chose surprenante, au cours du voyage et jusqu'à la sortie de WAHALA, mon frère reçut plusieurs appels de dame Afiwavi pour des inutilités juste pour l'emmerder. Au cours du trajet, mon frère informait ses sœurs qui voyageaient avec lui, d'un nième appel entrant de Dame Afiwavi quand, aussitôt survint l'accident.

Mécontent, par ces agissements et appels intempestifs : origine de l'accident, ajoutés à la vie qu'elle menait avec des compagnies douteuses pendant son séjour à l'hôpital, mon frère fut contraint de demander à dame Afiwavi de regagner ses parents en attendant qu'il soit libéré de l'hôpital.

Avait-elle obtempéré à cette injonction de votre feu grand frère ?

Face à son refus, le frère a donc demandé à certaines personnes de l'évacuer momentanément.

Voilà les circonstances dans lesquelles Dame Afiwavi fut accompagnée chez ses parents aux bons soins de la famille et ceci en mon absence, car ce jour, j'étais en mission à l'intérieur du pays dans le cadre de l'exercice de mes fonctions de Chef Service Matériel à la D.G.I de 2006 à 2014.Donc, je n'ai pris part ni de près, ni de loin à cette opération.

Il apparaît clairement que Dame Afiwavi a été évacuée de la maison pendant que mon frère Raoul était à l'hôpital et conformément à son désidérata, non qu'après qu'il ait rendu l'âme.

Qu'avez-vous fait de la succession de votre grand frère ?

Je voudrais préciser ici mademoiselle Laré De Poukn Fierté, ma nièce et fille de mon grand frère n'était pas un bébé de quelques mois mais avait 5ans puisqu'elle est née le 04 Octobre 2003.

En plus de cela, il me plait de rappeler que la succession de mon frère a été bien réglée suivant la procédure de conciliation devant la juridiction compétente et qu'aussi bien la veuve que ma nièce sont en jouissance totale de leurs droits. Cependant, en ma qualité d'administrateur, j'assume bel et bien mes responsabilités dans ce sens.

Comme part successorale,

¢ Dame AFIWAVI a eu droit le 07 Novembre 2008 à :

- Une voiture RAV4 7254 AF dont la carte grise est au nom de mon frère. Elle serait même usagère de cette voiture en ce moment.
- un terrain bâti sis dans un quartier prisé de la ville de Lomé dont elle a même donné reconnaissance et décharge en date du 20 Janvier 2014.
- Une importante somme d'argent versée au greffier en charge du dossier en sus de certains frais réclamés par son conseil. Cette décharge en date du 07 Novembre 2009 peut être consultée au greffe du Tribunal à Lomé.
- Une prise en charge de son loyer et une pension alimentaire jusqu'à la liquidation de la succession.
-Des biens mobiliers et matériels. Etc..…

¢Ma nièce a eu droit le 07 Novembre 2008 à :

- La maison de son père,
- Une maison en chantier juxtaposée à la précédente,
- Une autre maison aussi inachevée,
- Une alimentation de son compte Epargne IDH sous le N° 0400070000000684CA par mes soins,
- Un autre compte Epargne ouvert à mon initiative et régulièrement approvisionné par mes soins dans les livres de la Banque Populaire d'Epargne et de Crédit sous le numéro 15100670001.
- Une somme de Cinq Cent Mille (500.000 FCFA) est versée à sa mère via son conseil à chaque rentrée scolaire et ce depuis 2008 ; en sus d'autres sommes qui sont versées à l'occasion de son anniversaire et des fêtes de fin d'année.

Peut-on croire que votre engagement aux côtés des veuves et orphelins a commencé dans votre propre entourage ?

La majorité des Togolais connaissent mon engagement aux côtés des veuves, des orphelins, des démunis, des déshérités etc. auxquels je viens de façon permanente en assistance.

La plupart des orphelinats de la capitale togolaise et ceux de l'intérieur du pays ont déjà bénéficié de mes actions et ce n'est pas à ma propre nièce, l'enfant de mon grand frère direct que cette assistance va faire défaut. Suite à une plainte de ma belle-sœur en justice, le dossier a évolué et a même bel et bien abouti.

En effet, Dame Afiwavi et son conseil ont eu accès au dossier et au jugement mais ils ont été déboutés.

Changeons de sujets. Quelles sont vos relations aujourd'hui avec votre ancienne directrice Mme Ingrid AWADE ?

J'ai jusqu'à présent de très bonne relation avec mon ancienne directrice Mme Ingrid AWADE à qui je voue un très grand respect et une considération hors pair. Ce ne sont pas les chantages, ni les calomnies encore moins les mensonges, qui feront faiblir ma loyauté à Mme Ingrid AWADE d'une part, et me détourneront de l'amour que j'ai pour ma famille d'autre part.

Comment se porte le NJSPF ?

Le NJSPF se porte bien et très bientôt vous en jugerez sur le terrain à travers nos activités.

Monsieur Noël DE POUKN, je vous remercie !

C'est plutôt moi. Sachez que votre démarche pour recouper les informations et votre sens de professionnalisme en recoupant les informations sont appréciés. Formulons la prière que tous vos confrères procèdent ainsi pour le bien et une plus meilleure considération de votre profession que je respecte énormément. Dieu nous garde.

La Rédaction

Coupe Sergio sport/ 9ème édition :

Fraternité gaillard club d'Agoè champion

LE GAILLARD club fraternité a remporté la 9ème édition du tournoi des retrouvailles des vielles gloires du football du Togo devant son adversaire Nachtigal FC de Baguida au tir au but 5-4 ,temps règlementaire 0-0 ce weekend de pentecôte dans la ville au mille mosquées qui a abrité pour la 3ème fois l'évènement.

Ils étaient 10 équipes réparties en deux(02) poules de cinq(05) à la conquête de la prestigieuse coupe mise en jeu par la structure Sergio sport et ces partenaires ; la poule 1 composé de gaillard club de sokodé, Nachtigal gaillard club de Baguida, gaillard club d'Atakpamé, fraternité d'Agoè, et la Matinale de Kara.

Dans la poule 2 on retrouve gaillard club d'Avedji, UGK de Kpalimé, Freedom gaillard club, gaillard club d'Aflao et sagesse gaillard club de Badou.

Après les phases éliminatoires, 4 équipes de Lomé se retrouvent en demi-finale, il s'agit de fraternité d'Agoè, Freedom, gaillard club d'Avedjiet, Nachtigal gaillard club de Baguida.

La première demi-finale a opposée fraternité à Freedom, c'est fraternité gaillard club qui tiré son épingle du jeu en battant son adversaire grâce à un coup franc de Chardey Messan. Baguida est venu à bout d'avedji dans les tirs aux buts. Avedji a occupé la 3ème place devant freedom.

Au cours de la fnale, aucune équipe n'a réussi a trouvé le chemin des filets jusqu'à à la fin du temps règlementaire 0-0. C'est aux épreuves fatidiques des tirs aux but que fraternité a réussi inscrit 5 tirs contre 4.

Pour Serge Benissan, président du comité d'organisation, c'est la satisfaction totale.

L'innovation cette édition a été la

Le champion souleant son trophée

formation des arbitres de la localité et la projection d'un film en vue de sensibiliser la population sur les violences sur les stades.

Le tournoi des retrouvailles a connu son apothéose comme d'habitude avec la grande soirée des retrouvailles au cours de laquelle il y a eu des remises de distinction et de trophée dans les différentes catégories.

Ainsi Ayitékissimbo a reçu le trophée du meilleur buteur et le trophée du meilleur joueur est revenu à Agbobli Amavi. Les jeux de maillot ont été remis aux différentes équipes par le promoteur du tournoi. Le rendez est donné pour la 10ème édition à Kpalimé.

Dodo ABALO

Zozo

ÊTE-À-TÊTE ROBERT DUSSEY/ JEAN-MARC AYRAULT À PARIS

Le chef de la diplomatie togolaise a rencontré à Paris son homologue Jean-Marc Ayrault. C'est le premier tête à tête entre les deux hommes depuis la nomination de l'ancien Premier ministre de François Hollande au Quai d'Orsay.

Les deux hommes ont abordé les questions de coopération entre Paris-Lomé. MM. Dussey et Ayrault ont également abordé les questions sécuritaires au moment où l'Afrique de l'Ouest est confrontée à la violence jihadiste. Un sommet sur ce thème aura lieu le 14 mai à Abuja (Nigeria). Robert Dussey a informé Jean-Marc Ayrault sur les préparatifs du prochain sommet de l'Union africaine sur la sécurité maritime qui se déroulera le 15 octobre prochain à Lomé. Une conférence à laquelle devrait participer la France soucieuse de garantir la sécurité dans le Golfe de Guinée et de lutter contre la piraterie.

Source : © Afreepress

PARTICIPATION AUX MISSIONS INTERNATIONALES DE MAINTIEN DE LA PAIX : LA 6ÈME VAGUE FORMATION D'UNITÉ DE POLICE CONSTITUÉE ENTIÈREMENT OUTILLÉE

La dernière vague d'unité de police constituée (FPU) en formation depuis le 7 mars a été entièrement outillée, après huit semaines de formation assidue, clôturée vendredi au Centre d'Entrainement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP).

La cérémonie a été présidée par Commandant Felix Akobi, représentant du Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile et de M. Carter Bass, chargé à la sécurité (a.i), de l'Ambassade des Etats-Unis au Togo. Colonel Kemence Oyome, commandant du CEOMP était également présent.

Cette formation est le fruit de la coopération entre les Etats-Unis et le Togo en matière de sécurité internationale. Elle s'inscrit dans le cadre la participation du Togo aux missions internationales de maintien de la paix. La 6ème et dernière vague (plus de 140 éléments de la police et de la gendarmerie) de FPU ainsi formée, participera à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

En 2013, l'Ambassade des Etats-Unis et le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ont signé à Lomé, un Protocole d'accord amendant un accord d'assistance sécuritaire initialement signé entre les Etats-Unis et le Togo en 2003. A travers la signature de ce Protocole d'amendement, les Etats-Unis avaient mobilisé 1,5 million de dollars, soit un peu plus de 800 millions de francs CFA, pour fournir une assistance multiforme aux forces de police et de gendarmerie togolaises, dans le cadre de leur engagement dans diverses opérations internationales de stabilité. Les agents de sécurité togolais engagés dans ces opérations comme au Mali et au Darfour seront formés et adéquatement équipés à travers le fond mobilisé.

Soure: @ Savoir News

LE REPRÉSENTANT AU TOGO À DJAMOATIGA (NORD) POUR VISITER LES CLUBS DES MÈRES ET PAPAS CHAMPIONS

Le représentant résident du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) au Togo, Saturnin Epié en tournée dans les Savanes a rendu visite mercredi aux clubs des mères et Papas champions de la localité de Djamoatiga à 40 km environ à l'est de la ville de Dapaong, a constaté le correspondant de l'Agence Savoir News.

La ville de Dapaong est située à environ 664 km au nord de Lomé. Par cette visite, M. Epié entend toucher du doigt, les activités menées sur le terrain par les partenaires de l'UNFPA notamment la Croix Rouge Togolaise (CRT) pour un meilleur accompagnement.

La rencontre qui s'est déroulée à la place publique du village et sous l'arbre, a regroupé trois clubs de mères ainsi que les Papas champions des localités environnantes.

Dans son intervention, le représentant résident de l'UNFPA a salué les membres de ces différents groupements pour leur mobilisation...

Soure: @ Savoir News

Zozo

JOURNÉE MONDIALE DE L'ACTION CITOYENNE 2016: LA QUESTION DU CIVISME AU CŒUR D'UN FORUM

Une trentaine d'acteurs de la société civile togolaise, à savoir les activistes et défenseurs des droits de l'homme, les professionnels de médias et les citoyens prennent part ce samedi au siège de la Concertation nationale de la société civile (CNSC) à Lomé, à un forum placé sous le thème : " liberté d'association, d'expression et de réunion au Togo ".

Les travaux de ladite rencontre ont été présidés par le Directeur de la formation civique, Konda Djato.

Cette initiative de la CNSC s'inscrit dans le cadre de la Journée mondiale de l'action citoyenne 2016 et vise à offrir la possibilité à tous les citoyens togolais d'être davantage sensibilisés à l'importance de l'espace civique et à la nécessité de le protéger.

Il sera question lors de ce forum d'amener tous les participants à réfléchir ensemble sur la notion d'espace civique.

CHAMPIONNATS UNIVERSITAIRES 2016/FOOTBALL : LA FDD CHAMPIONNE

La Faculté de droit (FDD) s'adjuge le trophée de l'édition 2016 du championnat universitaire de football démarré depuis le 13 avril. C'est à l'issue de la finale l'opposant ce vendredi dans l'enceinte de l'Université de Lomé (UL) à la Faculté des sciences et de la santé (FSS).

Les futurs juristes ont dominé leurs camarades, futurs médecins sur le score de deux (2) buts à zéro, des buts inscrits par Sodoga Kossi Rodolph et Alodji Oussé Kossi, respectivement à la 14ème et à la 91ème minute de jeu.

Cette finale s'est vue rehaussée par la présence d'imminentes personnalités notamment, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Octave Nicoué Broohm et du nouveau président de l'Université de Lomé (UL), Pr Komla Dodji Kokoroko.

Donnant le coup d'envoi des hostilités, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Octave Nicoué Broohm, après s'être félicité de l'engouement que ce championnat universitaire a suscité chez les étudiants, a encouragé les organisateurs à ne pas baisser les
bras surtout quand il s'agit de faire quelque pour la jeunesse.

De son côté, Chris Dakey, promoteur et président d'organisation des championnats universitaires à l'Université de Lomé, s'est dit très satisfait du bon déroulement des activités et du fair-play qui a régné tout au long de cette compétition universitaire qui a regroupé près de 1.200 athlètes dans plusieurs disciplines sportives.

" C'est bien, on est fier ce soir à l'UL cet après-midi. Un mois de compétition dans 6 disciplines sportives. Près de 1.200 athlètes se sont affrontés à la rude épreuve des compétitions universitaires et aujourd'hui c'est l'apothéose avec cette grande finale entre la FDD et la FSS et finalement le sort a décidé que ce soit les hommes de droit de par leur expérience dans cette compétition, de reporter en 10 ans son deuxième trophée ", a laissé entendre Chris Dakey.

Faut-il le rappeler, l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS), la Faculté des sciences (FDS) et la Faculté des sciences de l'homme et de la société (FHSH) sont sacrés champions respectivement en volleyball, handball et le basketball.

Le thème retenu pour cette édition 2016 des championnats universitaires est, " All for the game ".

Dossier / Modification de la loi de 1901 au Togo :

Tenants et aboutissants

DEPUIS LE 7 avril dernier, le gouvernement réuni en conseil des ministres, a adopté l'avant-projet de loi de modification de la loi de 1901 régissant les organisations de la société civile (OSC), afin de l'adapter aux mutations du monde associatif togolais.

Selom Komi Klassou, Chef du Gouvernement

Depuis, les langues se délient pour critiquer la modification de cette loi qui, selon certains, serait en vigueur en France alors que le Togo qui n'en a fait sienne qu'en 1946, veut déjà la modifier. Les dernières contestations sont celles de six (6) de ces organisations à savoir l'ACAT-Togo, l'ATDPDH, le CEJP, le GRAD, SADD et le SYNPHOT qui reprochent au Projet d'appui à la société civile et à la réconciliation nationale (PASCRENA) d'être à l'origine de cette modification qui, selon elles, est susceptible de porter un coup à la liberté associative au Togo.

Le PASCRENA travaille-t-il de concert avec le gouvernement pour que la liberté associative connaisse une régression au Togo ? La nouvelle loi est-elle née de rien ? De quand datent les réserves portées contre la loi de 1901 ? Voilà autant de questions légitimes que se posent plus d'uns.

Selon les investigations, il est un secret de polichinelle que la loi de 1901 qui régit les organisations de la société civile au Togo ne convient pas aux faîtières d'associations dont la constitution, l'organisation et le fonctionnement ne répondent à aucun cadre juridique au Togo. Plus, il n'y avait pas d'Organisations non gouvernementales (ONG) dans le pays avant l'entrée en vigueur de cette loi de 1901.

Aussi, faut-il le rappeler, la volonté d'adapter la loi de 1901 aux mutations du monde associatif togolais ne date du PASCRENA. Cette volonté a été manifestée depuis le volet 1 du Document stratégique pour la réduction de la pauvreté au Togo (DSRP 1).

L'ancien Premier ministre togolais, Gilbert Fossoun Houngbo, dans sa Déclaration de politique générale, suite à l'inauguration du nouveau gouvernement en juin 2010 déclarait ce qui suit : " le gouvernement s'emploiera à créer et à institutionnaliser un cadre régulier et pérenne de dialogue et de concertation entre l'Etat et les organisations de la société civile. Dans ce cadre, le gouvernement mettra en place un projet qui permettra d'améliorer le cadre institutionnel régissant les organisations de la société civile, de renforcer et de professionnaliser les acteurs de la société civile ".

La convention de financement du PASCRENA a été signée le 1er février 2011 et le premier résultat attendu de ce projet était de mettre en place " un cadre légal et institutionnel régissant la vie associative adapté au contexte togolais ". Avant même ce projet financé par l'Union européenne sur le 10ème Fonds européen pour le développement (FED), il y a eu des tentatives d'amélioration du cadre juridique régissant le monde associatif mais qui n'ont pas abouti.

La modification de la loi de 1901, fruit d'un processus participatif

Après la signature de la convention de financement du PASCRENA en début du mois de février 2011, plusieurs actions ont été menées dont l'aboutissement est la proposition d'un texte au gouvernement par le truchement du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales. Les différents regroupements d'associations qui existent au Togo, à savoir la Fédération des ONG du Togo (FONGTO), l'Union des ONG du Togo (UONGTO) et la Faîtière nationale des réseaux régionaux du Togo (FNRR) qui regroupement la majorité des associations, ONG au Togo, ont été au cœur de ce processus.

Tout a commencé avec six (6) ateliers de concertations sur toute l'étendue du territoire national et de présentation de la convention de financement du PASCRENA aux OSC togolaise.

Cette étape a été suivie des études sur l'état des lieux du cadre juridique (travail qui date d'avant le PASCRENA), ce qui a conduit aux cahiers du PASCRENA n°1 intitulés " un état des lieux sur le cadre juridique des activités de la société civile au Togo ". Une seconde étude a été commanditée sur la réalité de l'obtention du récépissé, ce qui a amené à la confection des cahiers du PASCRENA n°3 portant (i) étude sociologique sur la réalité des pratiques de délivrance du récépissé pour les organisations de la société civile, (ii) étude sur le statut d'ONG et (iii) étude sur le cadre normatif du monde rural.

Après la restitution de ces études, un groupe de plaidoyer dénommé G11 a été mis en place, composé des trois faîtières des associations et ONG togolaises précitées. Le G11 a bénéficié d'une expertise internationale pour son accompagnement. L'argumentaire et la stratégie de plaidoyer retraçant tous les problèmes auxquels le cadre juridique en vigueur ne permet pas de trouver des solutions, ont été rédigés.

Une fois fait, cet argumentaire a été partagé aux OSC dans toutes les régions. Plus de 250 OSC ont été rencontrées et toutes ont manifesté leur adhésion au processus. La grande question est celle-ci : le groupe des six (6) associations était-il parmi les 250 OSC rencontrées?

Le processus s'est poursuivi avec le recrutement de deux (2) consultants par le G11 pour la rédaction des textes. Les deux consultants, un praticien et un théoricien qui se sont associés à d'autres professeurs d'université, ont proposé des textes. Intervient alors la mise en place d'un comité conjoint composé des représentants de la société civile et des pouvoirs publics. Et en fin août 2015 à Notsé (90 km au nord de Lomé), des discussions ont permis au comité conjoint de passer en revue les dispositions du texte proposé une à une.

Il a été procédé également au recrutement des experts fiscalistes pour proposer des dispositions fiscales. Ce n'est qu'à l'issue de plusieurs autres réunions que le texte a été validé. Ils ont été remis par la suite au ministre actuel de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.

Au cours de deux ateliers, un à Lomé et l'autre à Kara respectivement le 3 et le 11 mars 2016, tout le processus a été restitué aux acteurs. Le 7 avril dernier, le gouvernement réuni en conseil des ministres, a adopté l'avant-projet de loi de modification de la loi de 1901.

Autant dire que, si personne ne connaît pour l'heure le contenu du projet de loi, c'est tout un processus au cœur duquel la société civile s'est trouvée et qui a conduit à la rédaction de ce texte.

Au PASCRENA, rien n'est verrouillé, tout est plutôt accessible

Dans leur lettre, le groupe des six (6) OSC dit qu'il n'a pas été consulté jusqu'à présent dans l'élaboration de ce nouveau projet de loi et n'a pas accès aux études réalisées dans ce cadre par le PASCRENA. Autre reproche fait par ces organisations, " les liens internet concernant ce projet sont verrouillés ".

De sources proches du PASCRENA, c'est en 2015 que le site du projet qui n'est autre que le www.pascrena.tg, a connu des difficultés d'accès pendant trois (3) semaines. " Tous les documents sont téléchargeables sur notre site. Nous avons même refondu le site pour qu'il soit plus accessible même par les terminaux portables ", a ajouté la source.

En définitive, il importe que les faîtières des Organisations de la société civile togolaise, notamment l'UONGTO, la FONGTO et la FNRR se prononcent sur cette question pour, soit donner raison au groupe des 6 OSC ou pour dire ce qui s'est exactement passé.

SECURITE/SOMMET D'ABUJA :

Boko Haram affaibli mais reste une menace

Suite de la page 2

le groupe reste une menace malgré qu'il a été affaibli par une meilleure coopération entre les pays de la région. Les pourparlers d'Abuja font suite à une réunion régionale de haut niveau sur la sécurité à Paris il y a deux ans.

Une force conjointe du Cameroun et Nigeria a frappé un grand coup cette semaine contre Boko Haram avec la capture du chef Boukar Kaou et cinq de ses aides au cours d'un raid dans le nord Nigeria au cours de laquelle 58 militants djihadistes ont été tués. 46 otages ont été libérés, dont 18 femmes et 28 enfants.

Le Royaume Uni prévoit de former près de 1000 militaires nigérian pour des mesures de contre-attaque avec une promesse de 40 millions de livres (57,5 millions $) pour lutter contre Boko Haram.

Avant la réunion de samedi, Francois Hollande a signé d'autres accords techniques, scientifiques et culturelles pour soutenir l'industrie agricole du pays. "Nous sommes conscients des besoins en Nigeria ", a déclaré Hollande. " Les entreprises françaises peuvent aider à répondre à ces besoins."

Le Président Faure Gnassingbé au Sommet d'Abuja

Selon le Conseil de sécurité, les "activités de Boko Haram continuent de compromettre la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale". Certaines des exactions de Boko Haram "pourraient constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre", souligne l'ONU, qui se dit "gravement préoccupée par l'ampleur alarmante de la crise humanitaire (...) dans la région du bassin du lac Tchad".

DOSSIER INCENDIES DES MARCHES DE LOME ET DE KARA:

Jean-Pierre FABRE, Alphonse KPOGO et Tchagnao OURO AKPO entre autres, toujours inculpés

DEPUIS UN certain temps, des informations circulent à Lomé et sur les réseaux sociaux faisant état de l'annulation des inculpations contre certains de ceux qui auraient trempé dans l'affaire des incendies des grands marchés de Lomé et de Kara.

Jean-Pierre Fabre

Selon les informations que nous avons, au total 23 personnes ont été disculpés car des charges suffisantes ne sont pas retenues contre elles.

Ainsi donc contre les nommés **AKAKPO Dodji, AMETEPE Kossi John Fofo, AKPOVI Tairou, AMEVOR Yoavi, DOGBEVI-NUKAFU Suzanne, TCHISSE Kokoutsè Eklou, PANAKINAO Kodjovi, LOMA Essonana, AZIADOUVO Komi Zeus, KODJO Agbéyomé Messan, AFANGBEDJI Jil6Bénoit, KPANDE-ADZARE Raphael, BODE Tchakoura, NAPO Tchin, KABOUA Essokoyo dit Abass, KAMINGH Piabalo, DUPUY Théophile Eric, AMEGANVI Henri Claude Kokouvi, ATHILEY Yoavi Apollinaire et SENOU Komlan Hervé,** il n'est retenu de charges suffisantes d'avoir commis les faits de destructions volontaires, de complicité de destructions volontaires et de groupement de malfaiteurs qui leur sont reprochés.

Par contre, il est retenu des charges suffisantes contre 31 inculpés dans cette affaire des incendies des marchés de Lomé et de Kara.

Il s'agit des sieurs **ADJA Komlan Gérard, KPOGO Alphonse, EKLOU Kangni Jean, OURO-AKPO Tchagnaou, MANTI Kwami, FABRE Jean-Pierre, AJAVON Ata Messan Zeus N'sukpon, NYONATOR Gorni Gor, MIGAN Kokou Fofo, MISSINHOUN Ignace, LOUM Mohamed alias Tomety, EKLOU Kossivi Maurice dit MOMO, AMAVI Komla alias Séna, ASSOGBA Ayéwa,AGBEGNIZI Komlan Adanké Christophe, YALOU Josué, TOUKPUI Ayaovi dit AKOUMEBI, AZE Koffi Pélé, DICK Logo Azagou, AGBETI Yao Agbéko, ADJANOH Ekoué (en fuite), RAZAK (en fuite),AJAVON Anani (en fuite),EKOUE Hettah Michel (en fuite), DODJI dit de GAULLE (en fuite), LASSISSI (en fuite), JET LI (en fuite),LAMINE(en fuite), ANICET(en fuite), DRAFO (en fuite) et JEROME (en fuite).**

Précisons que sur les 31 désormais inculpés, 11 sont en fuite et activement recherchés par la Justice. Rappelons qu'en janvier 2013, notre pays le TOGO a connu une série de destructions et de tentatives de destructions volontaires de plusieurs édifices publics et privés par incendie ou explosifs.

Ainsi donc dans la nuit du 09 au 10 janvier 2013 aux environs de 02heures du matin, un grave incendie a ravagé le Grand Marché de Kara.

Quarante-huit heures plus tard, soit dans la nuit du 11 au 12 janvier 2013, le bâtiment central du Grand Marché d'Adawlato a subi le même sort. Dans la foulée, le marché de Gboto dans la Préfecture de Yoto et deux établissements abritant les services du Centre Informatique et Bureautique de l'Institut National des technologies Appliquées (CIB-INTA) à Atakpamé ont été également détruits par des incendies de même nature.

Depuis les incendies des marchés de Lomé et de Kara, il faut souligner que les commerçants des deux marchés peinent à redémarrer leurs commerces tant toutes leurs économies et biens sont parties en fumée. Certaines commerçantes continuent de tirer le diable par la queue et ne savent aujourd'hui à quel saint se vouer. D'où la nécessité de poursuivre l'information judiciaire et juger les auteurs de ces actes macabres.

Crédo TETTEH

ECONOMIE /OTR :

La Facture normalisée peine à entrer dans les habitudes des opérateurs économiques

VOICI PLUS d'une année que l'Office Togolais des Recettes (OTR) a institué formellement la facture normalisée, faisant suite à la réforme introduite par la loi de finance 2015 et qui a pris effet depuis le mois de février de la même année. Elle fait obligation à tout opérateur économique qui se trouve dans son champ d'application, de n'utiliser que la facture normalisée pour ses transactions.

Pour mesurer l'effectivité de l'application de cette mesure par les entreprises et les opérateurs économiques, l'OTR vient de lancer, ce depuis le 10 mai dernier, une vaste campagne de vérification de l'utilisation de la facture normalisée. L'objectif spécifique est de contrôler inopinément l'utilisation par les entreprises assujetties, de cet outil de facturation qui assure la traçabilité et la sincérité des opérations vis-à-vis de l'administration fiscale.

Le moins que l'on puisse dire est que l'utilisation de la facture normalisée n'est pas encore rentrée dans les habitudes. " Plusieurs opérateurs économiques n'utilisent pas encore

Henry Gaperi, Commissaire général de l'OTR

ou utilisent mal la facture normalisée", a constaté Esso-wavana ADOYI, le Commissaire des impôts qui a donné le ton de cette descente sur le terrain, accompagné des Directeurs du Contrôle fiscal et des Moyennes Entreprises. "Ces opérateurs s'exposent à la rigueur de la loi et l'OTR entend l'appliquer dans sa plénitude sans états d'âmes" a renchéri Esso-wavana ADOYI qui a saisi l'occasion pour lancer un appel à tous les contribuables qui ne sont pas à jour de se conformer à la réforme le plus tôt possible avant l'arrivée des équipes de contrôle dans leur entreprise.

Le commissaire a indiqué que ces opérateurs économiques qui n'utilisent pas la facture normalisée empêchent l'administration fiscale d'avoir une traçabilité de leurs transactions sur la base desquelles leurs impôts doivent être calculés. Ils payeront moins d'impôts qu'ils ne doivent à l'Etat, ce qui s'apparente à une forme de détournement.

Le constat fait sur le terrain relève que certains n'utilisent la facture normalisée que quand le client la réclame alors que son utilisation doit être systématique. D'autres ne vont pas par quatre chemins pour intimider le client qui réclame la facture normalisée. Ils menacent même le client de faire une majoration de coût si celui-ci veut la facture normalisée.

Le Commissaire des impôts Esso-wavana ADOYI a donc saisi l'occasion pour inviter le public à exiger la facture normalisée en tout temps et tout lieu.

La réclamation de la facture normalisée, plus qu'un droit est une obligation pour l'acheteur. La facture normalisée ne donne aucunement lieu à une quelconque majoration du coût du bien acheté. Les prix affichés sont déjà en TTC.

En cas de tentative de majoration du coût suite à la réclamation de la facture normalisée (ce qui serait une double facturation), dénoncer le vendeur immédiatement au numéro vert 8280 de l'OTR.

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMISSARIAT GENERAL

Direction de la Communication
Et des Services aux Usagers

N° 005 /2016/OTR/CG/DCSU

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif à la perception de l'Impôt sur le Revenu des Transporteurs Routiers (IRTR)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) rappelle aux contribuables soumis au paiement d'Impôt sur le Revenu des Transporteurs Routiers (IRTR) communément appelé **trimestre** que la perception de cet impôt au titre du premier trimestre 2016 débutée depuis le 1er avril 2016 se poursuivra jusqu'au 30 avril 2016.

En outre, il est rappelé aux conducteurs qu'ils sont redevables pour leur propre compte de la Taxe Complémentaire sur Salaire (TCS).

Les contrôles débuteront le **02 mai 2016** et s'étendront jusqu'au **30 juin 2016** sur toute l'étendue du territoire national.

Les retardataires s'exposent à la rigueur de la loi.

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes compte sur le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 11 AVR 2016

Le Commissaire Général

Henry Kanyesiime GAPERI

41, rue des impôts 02 B.P.: 20823 Lomé - TOGO
Tél.: +228 22 53 14 00
e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

INSTITUT FRANÇAIS TOGO

akcents croisés

TOGOCEL

AFRICA RYTHMS

9ème édition

Festival International des Musiques d'Afrique

19 au 21 Mai, Institut Français du TOGO

20H30

Sam 14 mai

Spécial 1000F

Almok
(Togo)

Ven 20 mai

Electric Togoland
(Togo-France)

Entrée 3000F

Sam 21 mai

Della Hayes
(Ghana)

Gangbé Band
(Bénin)

Entrée 3000F

Infos & réservations: 92 92 92 52 - Facebook: AKCENTS CROISES

rfi HIT RADIO

Integraale · MUAJ TOGO · ASKY · SAHAM Assurance · Zephyr FM · NANA fm 95.5 · TAXI FM · TV7 · Kanis TOGO SARL · FANGA MUSIC · ibis